



Programme de jumelage



191, rue Harcourt
Winnipeg (MB) R3J 3H2

Gestion de la classe

Motivation

Perfectionnement de la langue

Évaluation

Responsabilités professionnelles

Les ÉFM offrent un appui financier pour permettre à ses membres de se rencontrer durant l'année pour discuter de questions se rapportant à l'enseignement et pour observer les techniques d'enseignement de l'un(e) et de l'autre en salle de classe. Pour ce faire, nous vous encourageons à développer un projet de jumelage qui répond bien à vos besoins et de nous le soumettre. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire de demande d'aide financière que vous pouvez télécharger à : <https://efm-mts.org/perfectionnement-professionnelle/jumelage/>. Les demandes seront considérées dans l'ordre de réception par le secrétariat des ÉFM, jusqu'à l'épuisement des fonds alloués pour ce programme.

Vous avez une idée, mais pas de partenaire? Soumettez quand même votre demande et nous tenterons de vous jumeler en tenant compte de vos besoins.

Frais d'inscription, la suppléance et les dépenses de déplacement et de séjour

Si votre projet est accepté, l'inscription au programme sera gratuite. Votre suppléance et vos dépenses de déplacement, d'hébergement et de séjour seront également remboursées selon les politiques de remboursement de dépenses de la Manitoba Teachers' Society (voir les détails ci-dessous).

Politiques de remboursement de dépenses

1. TRANSPORT

Automobile ■ 0,68 \$ le kilomètre
(Ce taux de remboursement pourrait changer.)
■ 0,03 \$ le kilomètre pour chaque passager autorisé.

Transport public (avion, train) ■ Les coûts de billets de classe économique.

Transport terrestre ■ Les coûts réels pour les taxis, limousines, etc.

2. HÉBERGEMENT

■ Les coûts d'hébergement si le temps exigé pour votre déplacement excède une heure, et la réunion commence à 9 h ou se termine à 21 h 30 ou plus tard.

Hôtel – généralités ■ Les coûts réels (occupation simple) jusqu'à un maximum de 136,01\$ par jour ou si vous partagez votre chambre, 50 pour cent du coût réel (occupation double) jusqu'à un maximum de 68 \$ par jour.

Chez la parenté ■ Réclamez jusqu'à un maximum de 68 \$ par jour; cette réclamation inclut le déplacement du lieu de l'activité à la résidence de votre parenté ou de vos amis et le retour.

3. REPAS

■ Le moindre du coût réel ou de l'indemnité quotidienne.
■ L'indemnité quotidienne, y inclus les pourboires, est la suivante : Déjeuner - jusqu'à 15,00 \$; Dîner – jusqu'à 20 \$; Souper – jusqu'à 35 \$
■ Ne faites pas demande de remboursement pour les repas fournis.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Simon Normandeau en composant 204-831-3086 ou par courriel à snormandeau@mbteach.org

ou avec :

Une adjointe administrative au 204-819-4365 ou par courriel à efm@mbteach.org